

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 17 février 2025 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Bertrand Bilodeau
Nathalie Laporte
Samuel Côté
Jean-Noël Leduc
Jean-François Rompré
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

Est absent le conseiller Sébastien Bélair.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DU BILAN 2024 CONCERNANT L'EXPÉRIENCE CITOYENNE
4. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
5. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 5.1. Appui à LAMRAC pour une demande de financement dans le cadre du projet de réduction des îlots de chaleur dans le parc industriel;
 - 5.2. Modification de la résolution 423-2022.
6. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 6.1. Octroi du soutien financier annuel 2025 aux organismes;
 - 6.2. Aide financière à la Corporation des événements de Magog inc. pour la 30e édition de la Fête des neiges;
 - 6.3. Bilan 2024 du Plan d'action de la Ville de Magog pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.
7. AFFAIRES NOUVELLES
8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
9. QUESTIONS DES CITOYENS
10. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

1. 024-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé avec les modifications suivantes :

a) Ajout du point suivant :

7.1 Suspension d'un employé – Dossier RH-2025-01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. PRÉSENTATION DU BILAN 2024 CONCERNANT L'EXPÉRIENCE CITOYENNE

M. Jacques Laurendeau, président de la Commission communications, technologies et services aux citoyens, présente à la population le bilan de l'année 2024 concernant :

- Les plaintes et requêtes (Service GO) reçues et traitées;
- Le sondage de satisfaction;
- Les incidents d'incivilité rapportés.

Madame la mairesse, Mme Claudia Fortin, et M. Jacques Laurendeau répondent aux questions des citoyens concernant la présentation du bilan 2024 concernant l'expérience citoyenne de la Direction des communications, technologies et services aux citoyens.

L'intervenant est :

- M. Michel Raymond :
 - Poursuites de la Ville pour des dossiers d'incivilité;
 - Pourcentage des appels par sujet.

4. 025-2025 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

5.1. 026-2025 Appui à LAMRAC pour une demande de financement dans le cadre du projet de réduction des îlots de chaleur dans le parc industriel

ATTENDU QUE la Ville de Magog s'est dotée d'une Politique de l'arbre en 2024 et qu'elle aspire à réduire les îlots de chaleur dans le parc industriel, grâce à la plantation d'arbres;

ATTENDU QUE l'Association du Marais de la Rivière-aux-Cerises entreprend le dépôt d'une demande de financement dans le cadre d'un projet de réduction des îlots de chaleur dans le parc industriel par la plantation d'arbres;

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que la Ville de Magog appuie l'Association du Marais de la Rivière-aux-Cerises pour le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du projet de réduction des îlots de chaleur dans le parc industriel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. 027-2025 Modification de la résolution 423-2022

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement de la rue Quatre-Saisons, la ligne électrique a été déplacée et que certaines servitudes ont été demandées aux propriétaires riverains pour permettre le haubanage des poteaux sur leur terrain;

ATTENDU QUE les travaux de haubanage ne sont plus nécessaires au poteau se trouvant sur le lot 6 329 957 du Cadastre du Québec;

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que le paragraphe f) de la résolution 423-2022 relative à « Diverses promesses de servitudes » soit abrogé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

6.1. 028-2025 Octroi du soutien financier annuel 2025 aux organismes

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la Ville de Magog octroie, pour l'année 2025, en conformité avec les volets 1A, 1B et 1C du cadre de soutien financier pour les organismes, adopté le 20 septembre 2021, le soutien financier aux organismes suivants :

Organisme	<u>Volet 1A</u>	<u>Volet 1B</u>	<u>Volet 1C</u>	
	<i>Soutien financier annuel</i>	<i>Formation des bénévoles</i>	<i>Soutien à la famille</i>	<i>Soutien financier total</i>
Association du baseball mineur de Magog	4 440 \$	1 000 \$	390 \$	5 830 \$
Club Cycliste Memphrémagog	249 \$	- \$	- \$	249 \$
Club de Natation Memphrémagog inc.	3 080 \$	- \$	- \$	3 080 \$
Club de patinage artistique les libellules de Magog inc.	5 972 \$	- \$	935 \$	6 907 \$
Club de Triathlon Memphrémagog	4 100 \$	- \$	- \$	4 100 \$
Club de Voile Memphrémagog	2 170 \$	- \$	- \$	2 170 \$
Club de volleyball « As de sable »	1 568 \$	- \$	- \$	1 568 \$
Club de gymnastique Dymagym	4 097 \$	- \$	- \$	4 097 \$
L'Association des membres du hockey mineur de Magog inc.	7 118 \$	- \$	- \$	7 118 \$
Judo Magog – To Haku Kan	3 236 \$	- \$	- \$	3 236 \$
Club de nage synchronisée les Mem-Fées de Magog	2 730 \$	155 \$	485 \$	3 370 \$
Club de soccer de Magog	9 934 \$	1 000 \$	3 620 \$	14 554 \$
<u>Sous-total - Sportif</u>	48 694 \$	2 155 \$	5 430 \$	56 279 \$
Escadron 911 Memphrémagog	1 498 \$	- \$		1 498 \$
<u>Sous-total – Loisirs jeunesse</u>	1 498 \$			1 498 \$
Les Boomers	682 \$	- \$		682 \$
<u>Sous-total – Loisirs Aînés</u>	682 \$			682 \$
AQDR Memphrémagog	4 000 \$	- \$		4 000 \$
Banque alimentaire Memphrémagog	10 000 \$	- \$		10 000 \$
Centre d'action bénévole de Magog (Carrefour du partage) inc.	4 162 \$	- \$		4 162 \$
Centre d'aide Magog	4 060 \$	- \$		4 060 \$
Centre de pédiatrie sociale en communauté Le Tandem	4 162 \$	- \$		4 162 \$
Centre des femmes Memphrémagog	4 162 \$	- \$		4 162 \$
Centre l'Élan	4 682 \$	- \$		4 682 \$
Corporation Jeunesse Memphrémagog inc.	5 590 \$	- \$		5 590 \$
Cuisines collectives « Bouchée Double » Memphrémagog	4 660 \$	200 \$		4 860 \$
Hameau des cultures	3 122 \$	419 \$		3 541 \$

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Organisme	<u>Volet 1A</u>	<u>Volet 1B</u>	<u>Volet 1C</u>	
	<i>Soutien financier annuel</i>	<i>Formation des bénévoles</i>	<i>Soutien à la famille</i>	<i>Soutien financier total</i>
Han-Droits l'association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées de la région de Memphrémagog	4 040 \$	-	\$	4 040 \$
Les Fantastiques de Magog inc.	4 682 \$	-	\$	4 682 \$
Train des mots	3 122 \$	-	\$	3 122 \$
Zone Libre Memphrémagog	4 162 \$	-	\$	4 162 \$
<u>Sous-total – Communautaires</u>	64 604 \$	619 \$		65 224 \$
Grand total	115 478 \$	2 774 \$	5 430 \$	123 683 \$

Que la Ville de Magog octroie pour l'année 2025 un montant de 4 495 \$ à l'organisme culturel Art'M Magog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. 029-2025 Aide financière à la Corporation des événements de Magog inc. pour la 30^e édition de la Fête des neiges

ATTENDU QUE la Corporation des événements de Magog inc. (ci-après « la Corporation ») est un organisme à but non lucratif qui a été constitué par la Ville et qui a pour objectif de contribuer à son dynamisme en mettant sur pied des événements festifs et populaires;

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir la Corporation dans son mandat;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la Corporation afin d'organiser une édition de la Fête des neiges chaque hiver;

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir financièrement la 30^e édition de l'événement pour la tenue d'un feu d'artifice et la construction d'une glissade sur tube;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 93, 2^e alinéa de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut confier à un organisme à but non lucratif la gestion d'activités relatives aux loisirs, aux activités communautaires et aux parcs;

ATTENDU QUE, conformément aux pouvoirs d'aide prévus aux termes de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut accorder une aide financière à un organisme à but non lucratif;

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélair

Que la Ville de Magog octroie à la Corporation des événements de Magog inc. une aide financière de 15 000 \$ en 2025, afin que l'organisme puisse ajouter un feu d'artifice à sa programmation et construire une glissade sur tube.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- 6.3. 030-2025 Bilan 2024 du Plan d'action de la Ville de Magog pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées

ATTENDU QUE les villes de 10 000 habitants et plus doivent produire un plan d'action pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1);

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que la Ville de Magog approuve le bilan 2024 du « Plan d'action pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées » adopté le 15 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.1. 031-2025 Suspension d'un employé – Dossier RH-2025-01

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que le salarié concerné dans le dossier RH-2025-01 soit suspendu de ses fonctions sans traitement pour une durée d'une (1) journée, à une date à être déterminée, comme mesure disciplinaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- a) certificat à la suite de la tenue d'un registre concernant le Règlement 3470-2024 prévoyant l'installation d'un système de contrôle de la moule zébrée sur les infrastructures d'eau brute de l'usine de traitement d'eau potable et autorisant une dépense et un emprunt de 1 244 000 \$;
- b) certificat à la suite de la tenue d'un registre concernant le Règlement 3471-2024 prévoyant la relocalisation du poste de suppression Langlois et autorisant une dépense et un emprunt de 1 620 000 \$;
- c) certificat à la suite de la tenue d'un registre concernant le Règlement 3472-2024 prévoyant les honoraires professionnels pour la mise à niveau des postes de pompage Desjardins et Du Versant et autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$;
- d) certificat à la suite de la tenue d'un registre concernant le Règlement 3474-2024 prévoyant le prolongement du boulevard Poirier et autorisant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

9. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

Réponses à des questions antérieures :

Avant de donner la parole aux citoyens, Madame la mairesse répond aux questions suivantes posées lors des séances antérieures :

- M. Michel Raymond :
 - Nombre d'unités de location à court terme disponibles au centre-ville.
- M. Pierre Charrette :
 - Authentification par reconnaissance faciale et option de prépaiement du Portail citoyen Magog.
- Mme Lise Messier :
 - Musique francophone au centre-ville.

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- MM. Bertrand Côté et Robert Leroux :
 - Interdiction de stationnement d'un côté de la rue Pratte.
- M. Jules Lalancette :
 - Séances du conseil impliquant plusieurs personnes;
 - Peinture pour la signalisation des pistes cyclables (ancien secteur Omerville).
- M. Michel Raymond :
 - Montants attribués aux organismes pour l'année 2025;
 - Plan d'action de la Ville de Magog pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées;
 - Événements de la Corporation des événements de Magog inc.

10. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par le conseiller Jean-François Rompré. Par la suite, Madame la mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

11. 032-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers
20h07

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière